

La révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), engagée fin 2021 entre en phase d'enquête publique.

Ce projet de SCoT a associé les élus de Pornic Agglomération Pays de Retz, des Communautés de communes du Sud-Estuaire, Grand-Lieu Communauté et Sud Retz Atlantique, intercommunalités qui composent le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Retz, ainsi que les partenaires institutionnels, la société civile organisée, le conseil de développement du Pays de Retz et plus généralement les citoyens.

Le Schéma de Cohérence Territoriale vise à organiser les besoins futurs des habitants d'ici à 2050 tout en préservant l'environnement et en anticipant les conséquences du dérèglement climatique sur l'ensemble de nos communes membres.

**Après 48 mois de travail et de concertation, les élus du PETR du Pays de Retz ont arrêté le projet de SCoT révisé le 4 juillet dernier.**

**Ce projet va désormais être soumis à enquête publique, du 31 octobre au 1er décembre 2025. Deux possibilités sont ouvertes pour consulter le dossier d'enquête et apporter une observation :**

- **Par internet :** <https://www.registre-dematerialise.fr/6666>  
Vous retrouvez ici, l'avis d'enquête publique
- **Au cours de permanences du commissaire enquêteur:** 7 lieux sont identifiés où des registres papier seront mis à disposition pour recueillir les observations et dans lesquels seront organisées 8 permanences.

**Découvrez ici la liste des permanences.**

A l'issue de cette enquête publique, et suite aux modifications qui seront apportées pour tenir compte de l'avis et des conclusions du commissaire enquêteur, les élus du PETR du Pays de Retz seront amenés à approuver le projet au printemps prochain.

Le SCoT n°2 pourra alors entrer en vigueur et s'imposer aux documents d'urbanisme de rang inférieur et principalement aux plans locaux d'urbanisme communaux et intercommunaux.

Retrouvez toute l'information sur le SCoT révisé et arrêté sur <https://petr-paysderetz.fr/revision-du-scot/>

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## Relative à la révision générale du SCOT du Pays de Retz

Par arrêté du 15 septembre 2025, la Présidente du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Retz a prescrit l'ouverture de l'enquête publique portant sur la révision du SCOT du Pays de Retz arrêté par délibération le 4 juillet 2025.

L'enquête publique se déroulera **du vendredi 31 octobre 2025 à 9h au lundi 1<sup>er</sup> décembre à 17h00** soit pendant 32 jours consécutifs.

Le PETER du Pays de Retz est un établissement public qui regroupe 4 intercommunalités : Pornic Agglomération Pays de Retz, la Communauté de communes du Sud Estuaire, Grand Lieu Communauté et Sud Retz Atlantique Communauté. Composé de 38 communes, il est en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale, document de planification territoriale qui détermine à l'échelle du bassin de vie l'organisation spatiale et les grandes orientations de développement. Le projet de révision générale du SCOT est soumis à enquête publique conformément au chapitre III du livre I du code de l'environnement. La personne publique responsable de la présente enquête publique est la Présidente du PETER du Pays de Retz.

Par décision n°E25000154/44 en date du 21 juillet 2025, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nantes a désigné Monsieur Pascal DREAN, ingénieur conseil en organisation à la retraite commissaire enquêteur et Monsieur Pierre BACHELLERIE, commissaire de la marine nationale en retraite en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le dossier du SCOT soumis à l'enquête publique comprend les pièces suivantes :

- Une notice explicative sur l'enquête publique,
- Toutes les pièces qui composent le projet de SCOT arrêté le 4 juillet 2025 :
  - Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)
  - Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)
  - Les annexes (Diagnostic, Etat Initial de l'Environnement, Evaluation Environnementale, Justification des Choix, Résumé non technique)
  - Le programme d'actions
- Les pièces administratives relatives à la procédure de révision :
  - Le bilan de la concertation
  - L'avis des personnes publiques associées,
  - L'avis des personnes publiques consultées dont l'avis de la MRAE,
  - Diverses autres pièces administratives relatives à la procédure.

### Lieux d'enquête, consultation du dossier d'enquête publique, formulation d'observations relatives à l'enquête publique

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter et prendre connaissance du dossier d'enquête publique selon les modalités suivantes :

-Le dossier d'enquête publique au format papier sera disponible dans les sept lieux de l'enquête publique, aux jours et heures précisés ci-dessous :

- PETER du Pays de Retz, (siège de l'enquête) 60, impasse du Vigneau, 44680 SAINTE-PAZANNE, du lundi au vendredi : 9h-12h30 / 14h-17h00
- Pornic Agglomération Pays de Retz, 2, rue du Docteur Ange Guépin, 44210 PORNIC, du lundi au vendredi : 9h-12h30 / 14h-17h00
- Communauté de Communes du Sud Estuaire, 6, boulevard Dumesnildot 44560 PAIMBOEUF, du lundi au vendredi : 9h-12h00 / 13h30-17h30
- Grand Lieu Communauté, 1, rue de la Guillauderie 44118 LA CHEVROLIERE, du lundi au jeudi : 8h30-12h00 / 14h00-17h30, vendredi : 8h30-12h00 / 14h00-16h30
- Sud Retz Atlantique Communauté 2, rue Galilée 44270 MACHECOUL, du lundi au vendredi : 9h-12h30 / 13h30-17h00
- Mairie de Saint-Brevin-les-Pins 1, Place de l'Hôtel de Ville 44250 SAINT-BREVIN-LES-PINS, du lundi au vendredi : 8h30-12h00 / 13h30-17h00, samedi : 9h00-12h00
- Mairie de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, 24, rue de l'Hôtel de Ville 44310 SAINT-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU, Lundi : 14h00-17h00, du mardi au vendredi : 9h-12h30 / 14h-17h00, samedi : 9h00-12h00

En outre le dossier sera consultable en accès libre et gratuit sur un poste informatique au siège de l'enquête publique.

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant toute la durée de l'enquête publique sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/6666>

Le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier aux heures habituelles d'ouverture des bureaux de ces lieux d'enquête et consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre à feuillets non mobiles spécialement ouvert à cet effet, coté et paraphé par le commissaire enquêteur.

Les observations pourront également être adressées :

- par le registre dématérialisé sécurisé tenu à la disposition du public sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/6666>
- par courrier électronique, à l'adresse suivante : [enquete-publique-6666@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-6666@registre-dematerialise.fr)
- par écrit pendant la même période au commissaire enquêteur au 60 impasse du Vigneau 44680 Sainte-Pazanne
- lors de permanences tenues par le commissaire enquêteur (voir article suivant).

Les observations déposées par voie électronique seront consultables par le public sur le registre dématérialisé.

### Permanences du commissaire enquêteur

**Vendredi 31 octobre 2025 de 9h00 à 12h00**

**PETER du Pays de Retz, 60, impasse du Vigneau, 44680 SAINTE-PAZANNE**

**Lundi 3 novembre 2025 de 14h00 à 17h00**

**Grand Lieu Communauté, 1, rue de la Guillauderie, 44118 LA CHEVROLIERE**

**Vendredi 14 novembre 2025 de 14h00 à 17h00**

**Sud Retz Atlantique Communauté, 2, rue Galilée, 44270 MACHECOUL**

**Lundi 17 novembre 2025 de 9h00 à 12h00**

**Pornic Agglomération Pays de Retz 2, rue du Docteur Ange Guépin, 44210 PORNIC**

**Vendredi 21 novembre 2025 de 14h00 à 17h00**

**Mairie de Saint-Brevin-les-Pins, 1, place de l'Hôtel de Ville, 44250 SAINT-BREVIN-LES-PINS**

**Mardi 25 novembre 2025 de 9h00 à 12h00**

**Mairie de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, 24, rue de l'Hôtel de Ville, 44310 SAINT-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU**

**Judi 27 novembre 2025 de 9h00 à 12h00**

**Communauté de Communes du Sud Estuaire, 6, boulevard Dumesnildot, 44560 PAIMBOEUF**

**Lundi 1er décembre 2025 de 14h00 à 17h00**

**PETER du Pays de Retz, 60, impasse du Vigneau, 44680 SAINTE-PAZANNE**

### Clôture de l'enquête

À l'expiration de l'enquête, les registres d'enquête seront mis à disposition du commissaire enquêteur sans délai et clos par lui.

### Rapport et conclusion

Dès réception de tous les registres d'enquête et courriers et documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera dans la huitaine le responsable du projet pour lui communiquer les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse.

La Présidente du PETER disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Le commissaire enquêteur transmettra ensuite les dossiers, avec le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête, à la Présidente du PETER, dans les trente jours à compter de la fin de l'enquête ainsi qu'au Président du Tribunal Administratif de Nantes. Copie de ce rapport sera adressé aux 4 EPCI et mairies, lieux d'enquête, et au Préfet de Loire-Atlantique par le PETER. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public au PETER, EPCI et lieux d'enquête, ainsi que sur leurs sites internet, pendant un an. La mise à disposition se fera également en Préfecture de Loire-Atlantique.

### Autorité compétente

Le Comité syndical du PETER du Pays de Retz est l'autorité compétente pour approuver, suivre et réviser le Schéma de Cohérence Territoriale. Il procédera, au terme de l'enquête publique et sous réserve des résultats de l'enquête, à l'approbation du SCOT.

Toute information concernant le dossier soumis à enquête peut être demandée à Monsieur Hugues BAUDRY, Directeur du PETER du Pays de Retz, au 02 40 02 10 72 ou par courriel à : [contact@petr-paysderetz.fr](mailto:contact@petr-paysderetz.fr)

Le présent avis est affiché au siège du PETER du Pays de Retz, aux sièges des intercommunalités, lieux d'enquête et dans les 38 communes membres.

# Permanences du commissaire enquêteur

**Vendredi 31 octobre 2025 de 9h00 à 12h00**

**PETR du Pays de Retz, 60, impasse du Vigneau, 44680 SAINTE-PAZANNE**

**Lundi 3 novembre 2025 de 14h00 à 17h00**

**Grand Lieu Communauté, 1, rue de la Guillauderie, 44118 LA CHEVROLIERE**

**Vendredi 14 novembre 2025 de 14h00 à 17h00**

**Sud Retz Atlantique Communauté, 2, rue Galilée, 44270 MACHECOUL**

**Lundi 17 novembre 2025 de 9h00 à 12h00**

**Pornic Agglomération Pays de Retz 2, rue du Docteur Ange Guépin, 44210 PORNIC**

**Vendredi 21 novembre 2025 de 14h00 à 17h00**

**Mairie de Saint-Brevin-les-Pins, 1, place de l'Hôtel de Ville, 44250 SAINT-BREVIN-LES-PINS**

**Mardi 25 novembre 2025 de 9h00 à 12h00**

**Mairie de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, 24, rue de l'Hôtel de Ville, 44310 SAINT-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU**

**Jeudi 27 novembre 2025 de 9h00 à 12h00**

**Communauté de Communes du Sud Estuaire, 6, boulevard Dumesnildot, 44560 PAIMBOEUF**

**Lundi 1er décembre 2025 de 14h00 à 17h00**

**PETR du Pays de Retz, 60, impasse du Vigneau, 44680 SAINTE-PAZANNE**